

Moyens d'enseignement des langues

CHRISTIAN BERGER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIIP

Le chantier de l'harmonisation des moyens d'enseignement des langues en Suisse romande s'est ouvert il y a bien des années déjà. La tendance est à l'adoption et à l'adaptation d'ouvrages existants. Pour l'allemand une expérience de 10 ans conduit à une convergence vers un moyen unique pour le primaire et un pour le secondaire. Pour le français, les travaux commencés en 2007 ont abouti à la proposition d'un choix d'ouvrages qui seront introduits cette année ou l'année prochaine dans les cantons.

Les dossiers « français - nouveaux moyens d'enseignement »

La CIIP a pris un certain nombre de décisions relatives aux futurs moyens d'enseignement de français. Elle a adopté en 2007 les propositions données par le rapport de sa Commission d'évaluation et chargé son secrétariat général de leur mise en œuvre. La décision prévoit que

les cantons aient adopté l'une ou l'autre collection recommandée à chacun des degrés dans un délai de cinq ans, soit jusqu'en juillet 2012. Les cantons peuvent, s'ils le souhaitent, adopter les ressources recommandées sans les modifications et adaptations proposées.

École infantine,
début du primaire

Manuels de français

Pour ces degrés, deux collections ont été recommandées: **Grindelire** (Ed. Bordas) et **Que d'histoires** (Ed. Magnard). La CIIP a décidé de recommander ces deux collections sans retenir les propositions d'aménagements proposées par le groupe d'experts, laissant les cantons libres de décider d'éventuelles modifications. Suite à cette décision, les enseignant-e-s des cantons romands ont demandé que la police d'écriture cursive soit adaptée à la pratique romande. Cette demande a été acceptée et est en cours de réalisation. L'introduction de ces collections dans les cantons est prévue pour l'année scolaire **2009-2010**. Pour cette date, les deux méthodes seront adaptées au niveau de la

police d'écriture cursive et du lignage pour les exercices d'écriture.

Entrée guidée dans l'écrit et Guide pour l'enseignant des degrés -2 à +2

La décision de la CIIP prévoit l'élaboration d'un moyen concernant l'entrée dans l'écrit pour les élèves des degrés -2 et -1, ainsi que la réalisation d'un Guide destiné aux enseignants des degrés -2 à + 2 portant sur l'entrée dans l'écrit et l'apprentissage de la lecture sur le modèle de l'ouvrage **Apprendre à lire à l'école** publié aux éditions Retz. Dans ce but, deux conceptions d'ensemble devront être adoptées par la CIIP. L'introduction de ces moyens est prévue pour l'année scolaire **2010-2011**.

École primaire

Manuels de français

La collection **Mon Manuel de français** pour les degrés 3P à 6^e (à l'avenir: degrés 5 à 8 – selon les appellations Harmos-CSR) (Ed. Retz) a été adoptée par la CIIP sous réserve d'une adaptation « culturelle » du contenu de certains chapitres. Ce travail d'adaptation est en cours de réalisation sous la conduite de l'éditeur. En outre, la collection sera éditée en quatre volumes, un par année scolaire, au lieu des trois volumes existants. La décision de la CIIP prévoit également de réaliser une synthèse des trois mémentos de la collection *Mon Manuel de français* en un document unique complété de quelques chapitres nouveaux. Les travaux d'aménagement

ont commencé dans le respect du calendrier prévu sous la direction de l'éditeur. Conformément à la planification, la CLEO (Conférence latine de l'enseignement obligatoire) devrait adopter les ressources aménagées pour l'ensemble des 4 volumes lors de sa séance de septembre 2009 et cette collection pourrait être introduite pour la rentrée scolaire **2010-2011**.

La collection **L'île aux mots** (Ed. Nathan) a été adoptée par la CIIP, sur proposition de la Commission d'évaluation, avec demande de réaliser des aménagements sur le plan terminologique de façon à permettre une meilleure cohérence avec la collection *Mon manuel de français*. Il est également demandé de procéder à des modifications

dans le choix des textes. La Commission d'évaluation se prononcera sur les propositions faites au printemps 2009. La

collection aménagée sera disponible pour être introduite dans les cantons à la rentrée 2010-2011.

Secondaire I

Manuels de français

Les collections *L'atelier du langage* (Ed. Hatier) et *Le livre unique* (Ed. Hatier) ont été adoptées par la CIIP pour le secondaire I (Hatier - degrés 9 à 11 selon les appellations Harmos-CSR) sur proposition de la Commission d'évaluation. Une adaptation terminologique est demandée de façon à assurer une cohérence avec la terminologie utilisée dans les collections retenues pour les degrés primaires. Une réduction du contenu des quatre volumes des collections pour les trois degrés concernés est rendue nécessaire par la différence de structure entre les systèmes scolaires français et romand. La version romande des manuels sera éditée en trois volumes.

Les travaux d'aménagement des volumes 7^e (9^e selon HarmoS) des deux collections sont terminés. La CLEO a adopté ces ressources, sur un préavis favorable de la commission pédagogique. Le calendrier initial est respecté et les volumes 9^e (nouvelle dénomination) seront disponibles pour la rentrée scolaire 2009/2010.

L'aménagement des **Guides du maître** est réalisé sous contrat du secrétariat général

de la CIIP pour les volumes 9^e - au sens de la Convention scolaire romande. Ils seront également disponibles pour la rentrée scolaire 2009-2010.

Grammaire de référence élèves: il s'agit de mettre en chantier une conception d'ensemble d'une grammaire de référence pour l'élève pour le secondaire I. Le rapport de la Commission d'évaluation souligne que cette grammaire doit être en cohérence avec le choix des collections qui a été opéré, soit avec *L'atelier du langage* et le *Livre unique* Hatier. Un groupe de travail a été mis en place dans le courant de l'automne 2008 sous l'égide du secrétariat général de la CIIP afin d'élaborer une conception d'ensemble. Une fois cette proposition validée par les groupes de travail concernés par l'enseignement du français et par la Commission d'évaluation. Un préavis pourra être demandé à la CLEO et à la Commission pédagogique. La Conférence statuera ensuite sur la base de la proposition de la Commission d'évaluation et l'introduction devrait pouvoir se faire pour l'année scolaire 2010-11.

Pour l'ensemble des degrés

Cadre terminologique

La CIIP a décidé de mettre en chantier un cadre terminologique englobant les besoins des langues vivantes et des langues anciennes en s'appuyant sur les quatre collections de moyens d'enseignement retenues.

Cellule de veille

La CIIP a décidé de mettre en place une cellule de veille dont le mandat principal sera de dresser l'inventaire des nouvelles parutions sur le marché francophone. Cette cellule devra voir le jour dans un délai

d'une année, soit jusqu'au mois de juillet 2008. Elle devrait s'appuyer sur le REREF (Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français).

Moyens pour élèves non-francophones

Un chantier devra être ouvert en relation avec le choix et/ou la réalisation de moyens d'enseignement pour les premiers apprentissages de français par les élèves allophones. Le GREF (Groupe de référence « Enseignement du français ») et le nouveau réseau des responsables de la formation et de l'intégration des élèves d'origine étrangère mèneront conjointement ce chantier. Lorsque ces moyens auront pu être avalisés par la Commission d'évaluation, un préavis pourra être demandé à la CLEO et à la Commission ensuite de quoi la CIIP statuera sur la base de la proposition de la commission d'évaluation.

Boîte à outils

Une conception d'ensemble des boîtes à outils pour l'entrée dans l'écrit et les niveaux primaire et secondaire I devra être élaborée par le secrétariat général de la CIIP.



Les dossiers « allemand - nouveaux moyens d'enseignement »

Les différents organes concernés (Réseau des responsables de l'enseignement des langues étrangères – RERLANG, Groupe de référence pour l'enseignement des langues étrangères – GREL) plangent sur l'avenir des moyens d'enseignement de l'allemand. Des moyens comme « Tamburin », « Auf Deutsch ! » ou « Geni@I » sont maintenant bien implantés depuis plusieurs années. L'évolution de la situation, tant du côté des éditeurs qu'en raison de l'introduction

du futur Plan d'études romand (PER) dès 2011, conduit naturellement à se poser la question des moyens d'enseignement romands pour l'allemand. Un premier état de situation a été déposé auprès de la Commission d'évaluation. Il propose différents critères décrivant les contours de la conception qui devrait présider au choix d'un ou de plusieurs moyens d'enseignement dans les cinq à dix ans.

Projet de renouvellement

La Suisse romande s'est dotée en 1998 de nouveaux moyens d'enseignement d'allemand pour les degrés 3 à 9 à l'issue d'une longue phase d'expérimentation et de discussion. Il s'agit de la collection **Tamburin** pour les degrés 3 et 4, de **Tamburin** et/ou de **Auf Deutsch !** pour les degrés 5 et 6 et de **Auf Deutsch !** et/ou **Sowieso** pour les degrés 7 à 9. Les Départements devaient introduire ces collections jusqu'à la rentrée 2001/2002. Le bilan établi a montré que la collection *Tamburin* (utilisée dans tous les cantons) était généralement appréciée des élèves et des enseignants. Des ajustements ont été opérés dans la plupart des cantons et du matériel complémentaire a été créé. L'analyse a mis en évidence l'existence de besoin de matériel complémentaire. La collection *Auf Deutsch !* présente dans quatre cantons, doit être abandonnée, en raison de quelques critiques et surtout du

fait que la maison d'édition va en arrêter la production ; de plus tous les cantons utilisant la collection *Sowieso* ont manifesté leur intention de passer à la collection *Geni@I* ; certains cantons ont également manifesté leur intention de n'avoir qu'une seule collection au secondaire I. Ces deux mouvements ont conduit à ce que la collection *Geni@I* devienne progressivement la seule méthode utilisée en Suisse romande de la 7^e à la 9^e. Parallèlement à ce mouvement « d'uniformisation », certaines décisions cantonales montrent qu'à l'horizon 2012/13, *Geni@I* sera utilisée dans tous les cantons, dès la 7^e année à Genève, Neuchâtel, Jura et Berne, à partir de la 6^e dans les cantons du Valais et de Fribourg et dès la 5^e dans le canton de Vaud. Un problème de coordination pourrait alors se poser.

Mandat de la Commission d'évaluation

La Commission d'évaluation a donné mandat au GREL en 2006 de « réexaminer l'ensemble des questions en lien avec l'enseignement de l'allemand de façon à déterminer dans quelle mesure les moyens d'enseignement d'allemand actuels au niveau primaire sont adaptés aux objectifs de la Déclaration de la CIIP sur la politique des langues en Suisse romande (2003) ». Le groupe de travail devra faire une pro-

position de planification tenant compte de l'introduction de l'anglais en 5^e primaire (future 7^e) et d'une nouvelle pondération des critères pour le choix d'un moyen. Le GREL doit aussi soumettre le cahier des charges au RERLANG (Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères) afin que la Commission d'évaluation puisse se prononcer.

Les dossiers « anglais - nouveaux moyens d'enseignement »

La procédure d'appel d'offre publique lancée par la CIIP en 2008 afin d'acquérir un moyen d'enseignement existant a dû être suspendue, en raison, surtout, du fait qu'une nouvelle jurisprudence est en cours d'introduction en matière d'adjudication de marchés publics. La CIIP est contrainte

d'attendre l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (CSR) avant de procéder à une adjudication. L'introduction du nouveau moyen d'enseignement de l'anglais, prévue de manière généralisée initialement en 7^e en 2012, pourrait être reportée à la rentrée 2013-2014.